

AIDE-MÉMOIRE

MESURES SANITAIRES

Pour organisateurs et organisatrices de

Marchés des petits entrepreneurs

***Version du 8 février 2021***

MISE EN CONTEXTE

Ce document est conçu comme un aide-mémoire pour tout organisateur ou organisatrice de Marchés de petits entrepreneurs, afin de guider la réflexion et la mise en place des mesures sanitaires requises pendant la pandémie.

Il regroupe des informations générales et des recommandations qui étaient à jour au moment de sa rédaction. Il ne précise toutefois pas les détails de chaque mesure et consigne gouvernementale en vigueur.

Des mesures ont été spécifiquement identifiées dans le guide « 2021 - Mesures sanitaires – COVID-19 » préparé par l’organisme Petits entrepreneurs. Ce guide ne vient en aucun cas palier les mesures déterminées par le gouvernement du Québec.

Chaque organisateur/trice est encouragée à consulter le site du gouvernement du Québec (<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>).

En remplissant la fiche d’autoévaluation sanitaire qui accompagne cet aide-mémoire, l’organisateur/trice reconnaît avoir pris connaissance des mesures sanitaires générales recommandées par les autorités de santé publique et endosse la responsabilité de la mise en place et de l’application de ces mesures.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES POUR LA TENUE D’UN MARCHÉ

* Tenir son Marché à l’extérieur;
* S’assurer, si l’activité se déroule à l’intérieur, que le système de ventilation offre un nombre suffisant de changements d’air par heure;
* Miser sur un grand espace pour optimiser la distanciation entre les participants;
* Disposer d’entrées et de sorties distinctes si plusieurs zones d’activités non contiguës sont planifiées dans le même espace;
* Calculer le nombre maximal de participants en fonction de l’espace disponible et des restrictions de palier;
* Adapter la promotion médiatique de l’activité ou de l’événement au palier d’alerte en vigueur, surtout si peu de participants peuvent s’en prévaloir;
* Transmettre à l’avance aux participants les consignes sanitaires en vigueur pour l’activité;
* Imposer une circulation à sens unique pour éviter les croisements lors des déplacements;
* Installer des stations de lavage ou de désinfection des mains aux endroits stratégiques;
* Éviter l’utilisation de surfaces difficiles à nettoyer et à désinfecter;
* Éviter le prêt de matériel et la manipulation multiple d’objets;
* Capitaliser sur une équipe stable de travailleurs et de bénévoles, la plus petite possible;
* Contrôler le nombre de personnes présentes sur les lieux au même moment;
* Désigner du personnel pour veiller au respect des mesures sanitaires pendant toute l’activité;
* Utiliser des poubelles et des contenants de recyclage sans couvercle;
* Nettoyer et désinfecter en cours d’activité les surfaces fréquemment touchées;
* Bien aérer la salle utilisée à la fin de l’activité.

AMÉNAGEMENT DES LIEUX

|  |  |
| --- | --- |
| **Aménagement de lieux extérieurs** | * Réflexion préalable sur la capacité d’accueil du lieu choisi ; * Entrée et sortie distinctes * Affichage des mesures sanitaires ; * Stations de lavage ou de désinfection des mains aux endroits stratégiques; * Références visuelles au sol, sur les murs ou autoportantes, pour diriger la circulation et aider à la distanciation (autocollants, cônes, cordes, etc.); * Poubelles et contenants de recyclage sans couvercle; * Aménagement du mobilier à 2 mètres; * Nettoyage et désinfection des surfaces fréquemment touchées; * Si utilisation d’un chapiteau (même semi-couvert), affichage à l’entrée du port obligatoire pour les participants de plus de 10 ans du masque ou du couvre-visage; * Autre… |

|  |  |
| --- | --- |
| **Aménagement de lieux intérieurs** | * Réflexion préalable sur la capacité d’accueil du lieu choisi ; * Vérification du nombre de changements d’air à l’heure du système de ventilation; * Entrée et sortie distinctes; * Affichage des mesures sanitaires; * Stations de lavage ou de désinfection des mains aux endroits stratégiques; * Références visuelles au sol, sur les murs ou autoportantes, pour diriger la circulation et aider à la distanciation (autocollants, cônes, cordes, etc.); * Poubelles et contenants de recyclage sans couvercle; * Aménagement du mobilier à 2 mètres; * Nettoyage et désinfection des surfaces fréquemment touchées; * Autre… |

PROTECTION DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉVOLES

|  |  |
| --- | --- |
| **Protection des participants**  **et des bénévoles** | * Équipe de bénévoles stable et réduite au minimum; * Sensibilisation au port et au retrait sécuritaire du masque; * Disponibilité en quantité suffisante de masques (si fournis); * Promotion de l’outil d’auto-évaluation des symptômes de COVID-19 afin de ne pas se présenter s’il y a des doutes sur une infection possible; * Privilégier le port du masque de procédure pour les bénévoles; * Garder une distance de 2 mètres avec les autres personnes; * Disponibilité de solution hydroalcoolique pour une hygiène régulière des mains; * Aucun partage de matériel avec le public ou entre collègues * Si un bénévole, un participant ou un visiteur développe des symptômes s’apparentant à la COVID-19, invitation à quitter rapidement les lieux, à se référer à l’outil d’autoévaluation et, au besoin, à téléphoner à la ligne 1-877-644-4545 pour la marche à suivre; * Si cas positif parmi les participants et bénévoles, suivre les recommandations de la Santé publique; * Faire un horaire pour que les participants puissent visiter les autres kiosques; * Éviter de déposer l’argent directement dans les mains; * Laisser le client emballer ses achats; * Autre… |